



PHILIPPE SAIVE,
Echevin de la Culture et des Sports

Une vie culturelle qui tente de résister du mieux qu'elle peut en attendant des jours meilleurs...

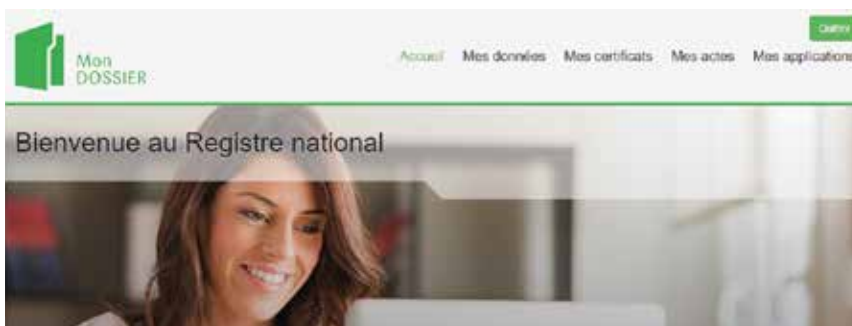
Pages 12-13

Application « Mon dossier » : Vos certificats administratifs gratuits et imprimés 7 jours sur 7 à votre domicile!

Une composition de ménage pour la société de logements, pour l'inscription scolaire ou l'abonnement de bus? Un certificat de résidence pour un prêt ou une procédure judiciaire? Un certificat de vie pour la pension? Des documents administratifs tout à fait valables que l'on peut aujourd'hui imprimer gratuitement chez soi grâce à l'application Mon DOSSIER du registre national

Pour accéder à cette application **Mon DOSSIER**, il faudra préalablement installer sur votre ordinateur un lecteur de cartes d'identité ainsi que le logiciel dont vous trouverez la dernière version sur <https://eid.belgium.be/fr>. La procédure est clairement détaillée sur <https://eid.belgium.be/fr/comment-installer-le-logiciel-eid>

Après l'installation et la connexion de votre lecteur de carte, rendez-vous sur le site Mon DOSSIER <https://mondossier.rnn.fgov.be/>. Une fois identifié au moyen de votre code pin, vous accédez à un ensemble de certificats et d'actes que vous pouvez télécharger. Signés électroniquement et revêtus du sceau du Royaume, ils sont valables pour toutes vos démarches administratives.



Toute information complémentaire peut être obtenue au service population (04 247 72 85) ou auprès du Helpdesk du Registre national (02 518 21 16).

La commune d'Ans au service de ses citoyens



Une remarque, une question, une demande que vous souhaitez voir traitée par votre Administration communale. Le numéro vert **0800 43 000** répond à vos attentes quels que soient vos questions ou les services concernés.

Ce numéro vert, entièrement **gratuit** est accessible du **lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, vendredi de 9 h à 12 h** (hors jours de fermeture de l'Administration communale).

Une adresse de courrier électronique ans-nouveau@ans-commune.be est également à votre disposition.

LES FILTRES : UNE PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE À INTÉGRER DANS LES MASQUES.



En ces temps de crise sanitaire, le masque est l'arme indispensable pour limiter la propagation du coronavirus. Une protection supplémentaire peut être apportée par les filtres qui sont à insérer dans les masques du moins dans ceux qui possèdent une ouverture permettant de glisser un filtre.

Si vous êtes intéressés par l'obtention d'un pack de deux filtres, contactez l'administration communale d'Ans qui vous en fera parvenir **gratuitement (1 pack de deux filtres par membre du ménage)**.

Contact : sante@ans-commune.be



Protégez-vous, protégez-nous...





Sommaire :

My dossier.....	p 2
Sommaire.....	p 3
Un parc canin rue de la Résistance. . .	p 4-5
Nuisances sonores.....	6
Ils se sont dit oui.....	p 7
Conteneurs à puce.....	p 8-9-10
Un projet de taille pour l'école de Loncin.....	p 11
Une vie culturelle qui tente de résister du mieux qu'elle peut.....	p 12
Du côté des sports. . . L'adaptation.....	p 13
Travaux sans permis.....	p 14
Avez-vous votre chèque commerce post-covid ?.....	p 15
Un Master of Wine à Alleur.....	p 16
Cellule de soutien psychologique.....	p 17
Resa / Le CPAS peut vous aider.....	p 18
Besoin d'aide.....	p 19
Comment se protéger et protéger les autres.....	p 20

Site de la commune d'Ans : www.ans-commune.be



EDITEUR RESPONSABLE : F. - J. SANTOS REY | ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANS | ESPLANADE DE L'HOTEL COMMUNAL 1 - 4430 ANS | TEL. 04 247 72 11
CONCEPTION - REALISATION : UNIMEDIA EDITIONS SA | RUE JOBA 9 - 4053 EMBOURG | TEL. 04 224 74 84 | INFO@UNI-MEDIABE



Protégez-vous, protégez-nous...





Grégory Philippin, Bourgmestre

Un nouveau parc canin pour le défoulement du meilleur ami de l'homme

Dans sa déclaration de politique communale présentée au Conseil communal en février 2019, la majorité communale en place ambitionnait de créer un parc canin (point 3.4. «Le bien-être animal»).

Cette promesse a ensuite été reprise dans le Programme Stratégique Transversal présenté au Conseil en septembre 2019. La promesse est désormais en train de prendre forme. C'est ainsi qu'un marché public pour la réalisation de ce parc a été passé.

Fiche signalétique

Voici en primeur les principales caractéristiques de ce défouloir pour nos amis à quatre pattes.

Localisation

Cet espace canin sera situé dans le parc dédié aux animaux, à savoir celui de la Résistance situé rue de la Résistance à Allier.

Espace

Le parc canin sera d'environ 350 m² entièrement clôturé de manière à permettre des jeux canins sans risque de conflit avec des promeneurs.

La clôture d'une longueur totale de plus de 90 mètres sera constituée de panneaux rigides d'une hauteur de 1,5 mètre.

Bien entendu, une porte est prévue pour accéder à cet espace.

Les jeux – l'agility

Le but est évidemment que vos chiens puissent se défouler. Nous avons donc prévu les jeux (agility) suivants :

- | Balancier pour chiens
- | V inversé servant d'obstacle à franchir
- | Slalom
- | Pont avec une montée et une descente
- | Saut en longueur

Information

Des panneaux didactiques seront également placés.



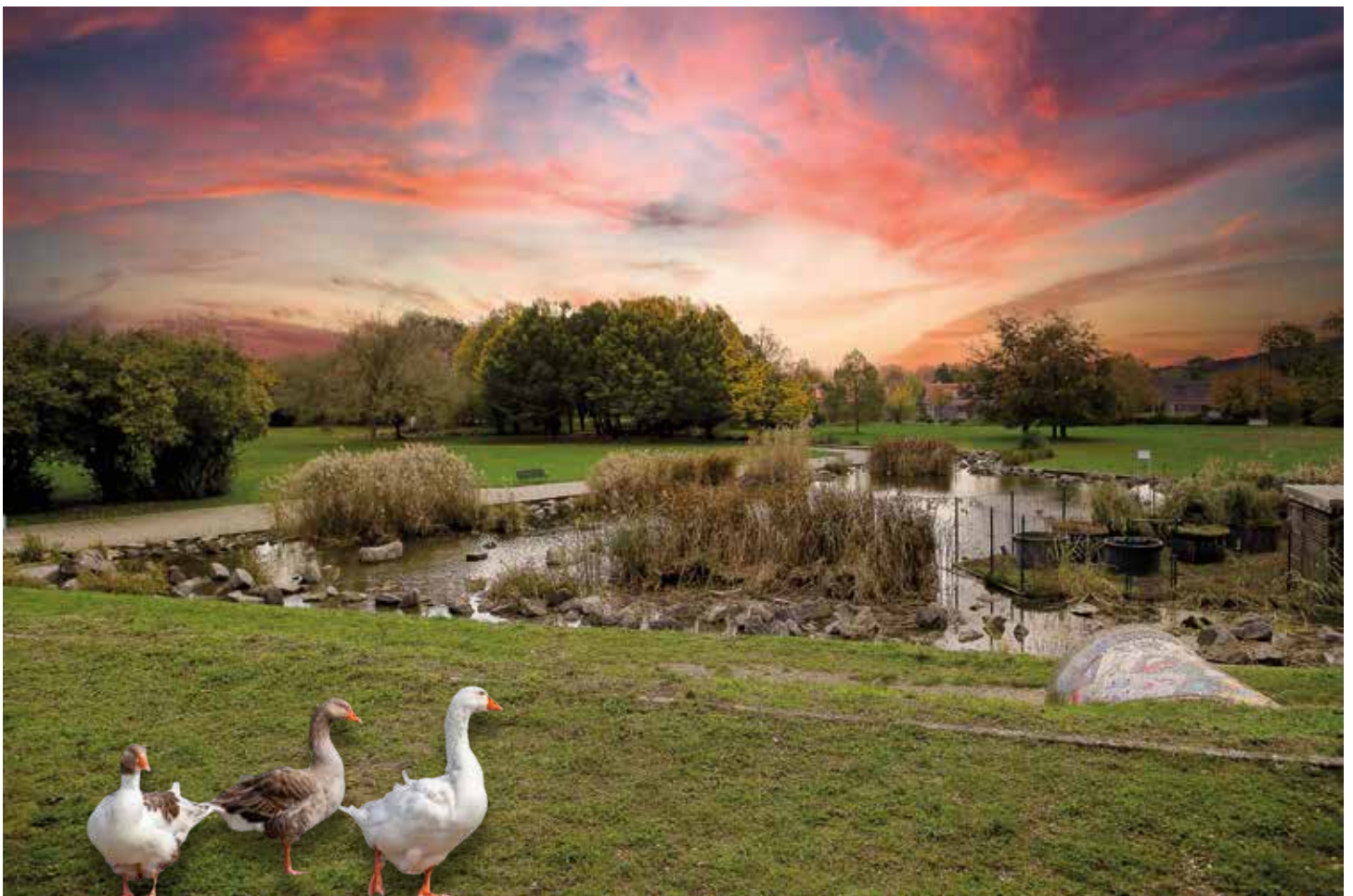
Protégez-vous, protégez-nous...





Le bien-être animal ne se limite pas aux animaux à poils mais s'étend aux animaux à plumes ...

En effet, dans la foulée la commune a commencé à installer depuis ce 26 octobre toute une série de panneaux didactiques visant à rappeler à la population de ne pas nourrir les canards et autres volatiles du parc ou de tout au moins leur donner une alimentation adaptée. En voulant parfois bien faire, certaines personnes donnent aux palmipèdes du parc des aliments qui peuvent être dangereux pour leur santé. 4 panneaux d'information sont donc installés autour de l'étang. Histoire qu'humains et animaux puissent vivre en parfaite harmonie ...



Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.

Protégez-vous, protégez-nous...





Grégory Philippin,

Bourgmestre

Nuisances sonores à Ans... Le Collège reste vigilant...

Dans l'édition du journal Ans-Infos du mois de septembre, j'évoquais l'attention toute particulière que portait le Collège à l'évolution des nuisances sonores liées au développement de l'aéroport de Liège et ce notamment à cause des vols dits inversés, l'objectif étant de garantir à la population ansoise une qualité de vie digne de ce nom. Un courrier avait d'ailleurs été adressé à ce propos la Sowaer et au Gouvernement wallon.

A titre informatif, voici dans les grandes lignes, les constats du comité d'accompagnement pour l'aéroport de Liège qui s'est tenu le 19 octobre dernier.

De façon générale, les riverains relèvent une augmentation du bruit produit par les avions, une augmentation du trafic aérien, notamment des avions gros porteurs, et une hausse des atterrissages et décollages en sens inversés. Par ailleurs, une diminution de 3% des mouvements, atterrissages et décollages tous avions confondus, sur les 3 premiers mois de 2020 (en comparaison avec la même période en 2019) a été enregistrée.

Cette évolution du trafic aérien, dont l'augmentation des avions gros porteurs (de 33 à 37 en 24 h), se confirme. Elle trouve son origine dans la croissance de l'E-commerce et l'installation à Liège de la base de l'OMS pour l'acheminement du matériel médical COVID.

Pour ce qui concerne l'augmentation des atterrissages et décollages en sens inhabituels, 31,7% des vols en 2018 et 25,2% en 2019, leur augmentation est due au changement climatique dont les effets se confirment au cours des dernières années. Ce phénomène est observé toute l'année mais des écarts importants existent en fonction du mois considéré. En 2019, un maximum de 52% était constaté en avril 2019 alors que le

minimum, 7%, était constaté en décembre. Avril, mai, juin et juillet sont les mois les plus concernés par ce phénomène.

Ces données confirment les constats relayés par le Collège à la Sowaer et au Gouvernement wallon en vue de l'adoption de mesures permettant d'atténuer l'impact des nuisances observées dans certaines zones habituellement préservées.

Nombre de plaintes :

Sur les 3 premiers trimestres de 2020, 352 plaintes ont été déposées. Elles émanent de 209 riverains.

Fin septembre 2020, 83% des plaintes avaient été traitées, 88% des plaintes traitées concernent des vols ayant respecté les procédures en vigueur, 9% des plaintes concernent des vols inhabituels qui sont justifiés par des raisons techniques. Enfin, 3% des plaintes traitées concernent de vols militaires...



Pour tous renseignements : www.sowaer.be
Numéro vert : 0800 25 747



Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.



Protégez-vous, protégez-nous...

« Ils se sont dit oui »



Le 19 septembre
Les époux DROGMANS-SALME



Le 26 septembre
Les époux AYED-BROECKX

Protégez-vous, protégez-nous...





Walther Herben,

Premier Echevin en charge de l'Environnement et du Budget

Conteneurs à puce au 1^{er} janvier 2021 : CE QU'IL FAUT SAVOIR !

La résurgence de la crise sanitaire nous empêche de tenir, comme initialement prévu, les séances d'information à votre intention. Quoiqu'il en soit, d'autres formes de communication auraient été nécessaires, dès lors qu'il n'était pas imaginable de réunir, même en plusieurs fois, les 13.000 ménages que compte notre Commune.

Le présent article tente donc de vous apporter les réponses aux principales questions que vous vous posez quant à la mise en œuvre de ce nouveau système de collecte des déchets ménagers, à dater du 1^{er} janvier 2021.

Pourquoi changer ?

3 raisons à cela :

- Environnementales** : dans le classement des communes desservies par INTRADEL, seules Verviers, Beyne-Heusay et Liège sont derrière nous parmi les entités dont les habitants produisent annuellement le plus de déchets ménagers, avec en 2018, 168 kilos de déchets/habitant/an. En comparaison, pour la même année, Herve produisait 74 kilos/habitant/an et Flémalle 114. Verviers est passé au conteneurs à puce au 1^{er} janvier 2020 et Beyne-Heusay y passera, comme nous, le 1^{er} janvier 2021. ;
- Economiques** : la collecte et le traitement d'un tel volume de déchets seront rapidement impayables, tant pour la commune que pour ses habitants, la Région wallonne pénalisant financièrement les « mauvais élèves de la classe », dont nous faisons partie ;
- Légales** : à dater du 1^{er} janvier 2023, l'Europe imposera la collecte séparée des déchets organiques (déchets « de cuisine ») et des déchets ménagers résiduels (tout ce qui reste après les PMC, papiers-cartons, verres, déchets verts, ...).

Notre système, malgré tous ses avantages et ses facilités, n'est donc plus tenable.

Comment font-ils ailleurs ?

Sur les 72 communes couvertes par l'intercommunale INTRADEL, 49 utilisent déjà le système des conteneurs à puce, parfois depuis plusieurs années. Ces 49 communes et leurs 600.000 habitants appliquent déjà ce système, sans problème majeur. Parmi celles-ci, nos voisines de Saint-Nicolas, de Grâce-Hollogne, de Flémalle, de Herstal, ..., dont les caractéristiques démographiques et d'habitat sont tout à fait comparables à celles d'Ans.

En 2021, avec Ans, Bassenge, Beyne-Heusay et Tinlot rejoindront ce groupe et, pour 2022, Juprelle, Dalhem et Theux devraient aussi « y passer ».

Quels conteneurs vais-je recevoir ?

Chaque foyer recevra un conteneur vert, pour les déchets organiques (« de cuisine ») et un conteneur noir, pour les déchets ménagers résiduels (DMR, cad tout ce qui n'est pas organique et ne peut être évacué avec les PMC, les papiers-cartons, les verres, les déchets verts, ...).

La « dotation de base » est un conteneur vert (organiques) de 40 litres et un conteneur noir (DMR) de 140 litres pour les isolés et les ménages de 2 personnes. Pour les ménages de 3 personnes et plus, c'est un conteneur vert de 140 litres et un conteneur noir de 240 litres.

Si vous souhaitez des conteneurs plus petits ou plus grands, vous pouvez demander sans frais, l'échange soit en appelant le numéro gratuit 0800 99 154, soit par Internet sur <https://ciweb.intradel.be/enquete/> en utilisant le login et le mot de passe inscrit, dans un cadre vert sur votre courrier INTRADEL reçu par la Poste.



Et les appartements ?

Dans les quartiers où les immeubles rassemblent beaucoup d'appartements sur un périmètre restreint, les habitants recevront un conteneur vert de 40 litres et un badge leur donnant accès, pour leurs déchets ménagers résiduels, à un conteneur collectif enterré situé à une distance de moins de 100 mètres de leur habitation.

Ce badge leur permettra d'ouvrir le conteneur enterré et d'y déposer leurs déchets ménagers résiduels (DMR), qui seront pesés à chaque dépôt. Il ne sera toutefois pas question de leur comptabiliser des « levées » (voir chapitre des taxes) à chaque dépôt, l'accès à ce conteneur enterré pouvant se faire autant de fois





qu'ils le souhaitent. Pour ces dépôts dans les conteneurs enterrés, les déchets pourront être mis dans des petits sacs de 30 litres maximum.

Cette disposition n'est valable que pour les lieux où la vie en appartements rassemble au moins 160 habitants, norme fixée par INTRADEL en la matière. Les habitants d'autres appartements, moins concentrés géographiquement, recevront un conteneur vert et un conteneur noir, dont ils pourront, comme indiqué ci-dessus, choisir le volume.

En l'état actuel des choses, un conteneur enterré est prévu à proximité du « carrefour Dewonck, Station, Yser, Roi Albert », à la jonction « Station/Maréchal Foch », rue Président Wilson, pour l'esplanade de la Légia, rue Jean Volders, à la Cité Lonay (2 conteneurs enterrés), à la cité « Terwagne », place des Anciens Combattants, à Alleur et, sous réserve de l'obtention des accords nécessaires, près du carrefour 'Othée/Français/Trois Rois ».

Des dérogations seront-elles possibles ?

Seuls les habitants des rues inaccessibles pour les camions de ramassage pourront utiliser des sacs, un, biodégradable, pour les déchets organiques et un autre, de couleur rouge/orange, pour les déchets ménagers résiduels (DMR).

Sur Ans, cette mesure ne concernera qu'une cinquantaine de ménages (sur plus de 13.000).

Quand auront lieu les collectes ?

Les collectes auront lieu chaque semaine, les lundi, mardi et vendredi, selon votre quartier de résidence. Le calendrier 2021 d'INTRADEL vous apportera toutes les précisions nécessaires à cet égard.

Que puis-je déposer dans mon conteneur vert « organiques » ?

- | Restes de repas
- | Marc de café et sachets de thé
- | Epluchures de fruits et de légumes
- | Coquilles d'œufs, de moules, d'huîtres, coques de noix, ...
- | Os
- | Papiers essuie-tout, serviettes et mouchoirs usagés
- | Litières **biodégradables** pour animaux
- | Petits déchets verts (plantes d'appartements, herbes, fleurs fanées, ...)

A noter que la collecte des déchets verts, en porte à porte, tous les 15 jours, sera maintenue

Conseils et astuces

- | Emballer vos déchets de cuisine, au fur et à mesure, dans du papier journal, un sac à pain ou un sac biodégradable (pour éviter les odeurs et, en été, les asticots)
- | Froisser et déposer quelques feuilles de papier journal dans le fond du conteneur (pour éviter que ça ne colle)
- | Toujours contre les asticots, en été, asperger l'intérieur du conteneur d'un mélange de 10 grammes de sel et d'1 litre de vinaigre blanc.

Que puis-je déposer dans mon conteneur noir (déchets ménagers résiduels) ?

Tout ce qui n'est pas repris dans le cadre des services de collectes sélectives (organiques, PMC, papiers-cartons, recyparcs, bulles à verre, encombrants, conteneurs à vêtements), c'est-à-dire, finalement, très peu de choses. Quelques exemples : les feuilles de papier « alu », les chaussures et vêtements usés et non réutilisables, les emballages mixtes (paquets de café en double emballage, ...), les cotons-tiges, les cendres, pousières, et sacs d'aspirateur, les cheveux, les litières minérales pour animaux (gravier blanc), les langes pour adultes et pour enfants. (nous y revenons plus loin).

Protégez-vous, protégez-nous...



Et ça va me coûter combien ?

A Ans, la taxe sur les déchets ménagers n'a plus été modifiée depuis 1999. Elle est actuellement de 72€ pour les isolés et de 120€ pour les ménages, quelle que soit leur taille.

Une simple indexation annuelle aurait porté ces montants, en 2020, à 108€ pour les isolés et à 180€ pour les ménages.

A date du 1^{er} janvier 2021, selon les principes du « pollueur-payeur » et du « coût-vérité », qui obligent les communes à répercuter sur leurs habitants l'intégralité du coût du service de collecte et de traitement des déchets, les nouvelles taxes sur les déchets ménagers seront, chez nous, de :

- | 85€ pour les isolés (au lieu de 72 actuellement ou de 108, si l'indexation avait été appliquée)
- | 142€ pour les ménages de 2 personnes (au lieu de 120 ou de 180, avec l'indexation)
- | 152€ pour les ménages de 3 et 4 personnes (idem)
- | 162€ pour les ménages de 5 personnes et plus (idem).

Dans cette taxe forfaitaire ou « service minimum », seront compris :

- | 55 kilos par habitant et par an de déchets ménagers résiduels (DMR – conteneur noir)
- | 35 kilos par habitant et par an de déchets organiques (déchets de cuisine – conteneur vert)
- | 30 levées des conteneurs (au total pour les 2 conteneurs, pas 30 levées de chaque conteneur).

Que comprend en outre cette taxe forfaitaire ou ce service minimum ?

Outre ces kilos et ces levées, la taxe forfaitaire ou service minimum comprend :

- | la mise à disposition des conteneurs (et des badges pour les conteneurs collectifs enterrés)

- | un rouleau de 20 sacs PMC et la collecte bimensuelle des PMC (élargis) et des papiers-cartons
- | l'accès aux recyparcs et aux bulles à verre
- | la collecte annuelle des sapins de Noël
- | la collecte bimensuelle des déchets verts en porte à porte, de mars à novembre
- | la collecte, sur rendez-vous, des encombrants, désormais assurée par la Ressourcerie du Pays de Liège, à raison de 3 m³ gratuits par an et par ménage (au lieu de 15€/m³ actuellement).

Que se passe-t-il si je dépasse le nombre de kilos ou de levées compris dans le service minimum ?

En cas de dépassement des quotas « offerts », une facture complémentaire sera établie à charge du ménage concerné. Cette facture s'établira comme suit :

- | 1€ par levée supplémentaire, à partir de la 31^e levée sur une même année civile
- | 0,50€ par kilo supplémentaire (au-delà de 55 kilos/habitant) de DMR (déchets ménagers résiduels – conteneur noir)
- | 0,08€ par kilo supplémentaire (au-delà de 35 kilos/habitant) de déchets organiques (déchets de cuisine – conteneur vert).

Des « mesures sociales » sont-elles prévues ?

3 mesures sociales seront appliquées à partir du 1^{er} janvier 2021 :

1. Comme aujourd'hui, les isolés ou ménages dont le revenu ne dépasse pas le RIS (revenu d'intégration sociale) + 20% seront, sur demande, exonérés de 80% du montant de la taxe forfaitaire annuelle
2. Tout ménage comptant parmi ses membres une personne adulte inconti-

nente ou en dialyse se verra exonéré de 700 kilos et de 52 levées du conteneur noir (pour les langes), sur présentation d'une attestation médicale

3. Tout ménage comptant un enfant de moins de 3 ans se verra exonéré de 300 kilos et de 52 levées du conteneur noir (pour les langes). Cette mesure sera également d'application pour les gardiennes ONE.

Comment pourrais-je vérifier mes « consommations » de kilos et de levées ?

Au moyen du login et du mot de passe qui figuraient sur le courrier que vous avez reçu (et qui vous sera rappelé sur simple demande), vous pourrez, à tout moment, consulter vos données personnelles sur le site d'INTRADEL (www.intradel.be) et, notamment, vos « consommations » de kilos et de levées. Vous pourrez également recevoir ces informations par téléphone, au numéro vert 0800/99154.

Dois-je faire placer un cadenas sur mes conteneurs ?

Une crainte souvent exprimée est de savoir si des individus peu scrupuleux ne risquent pas de venir ajouter leurs déchets dans les conteneurs de leurs voisins. Pour éviter ce risque, INTRADEL peut fournir un cadenas spécifique pour chaque conteneur. Dont coût : 30€/conteneur.

Toutefois, selon l'expérience vécue dans les autres communes, ce risque est finalement très faible et les situations de ce type sont rares.

Un conseil donc : voyez d'abord comment les choses se passeront réellement et ne demandez le placement d'un cadenas si vous en constatez vraiment la nécessité.

RIEN NE JUSTIFIE D'ABANDONNER SES DECHETS !

Walther HERBEN, Echevin de la Gestion territoriale (Travaux, Environnement, Patrimoine, Energie), des Agents Constatateurs, du Développement durable, du Budget et des Finances.

Courriel : walther.herben@ans-commune.be - Contact : Claudia Musardo – 04 247 72 49 | Courriel : claudia.musardo@ans-commune.be



Protégez-vous, protégez-nous...



Nathalie Dubois,

Echevine de l'Instruction publique et de la petite Enfance :

Un projet et une subvention de taille pour l'école fondamentale de Loncin...

Le nombre d'élèves fréquentant nos écoles ne cesse de croître. L'Enseignement communal ansois sous la houlette de Nathalie Dubois récolte les fruits des investissements réalisés au cours des dernières années et poursuit sa politique de développement en la matière.

En ce début d'année 2020, le Collège communal a chargé le Service de l'Instruction publique, de répondre à un appel à projets, lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en vue de créer de nouvelles places dans les zones ou parties de zone en tension démographique.

A l'instar de l'école Pierre Perret 1 dont les travaux devraient débuter incessamment sous peu, la FWB répondant de manière positive à ce projet, c'est l'école fondamentale communale de Loncin qui bénéficiera de cette subvention.

En effet, cette dernière jouxte de grands axes de circulation et de nombreuses habitations ont été rénovées à ses abords, ce qui entraîne inexorablement un succès grandissant !

Afin de pouvoir proposer un accueil de qualité et accueillir nos chères petites blondes dans des espaces adaptés, 2 classes supplémentaires seront créées à l'étage de l'établissement et ce, pour un agrandissement de 50 places.

Cet ouvrage représente un coût total d'investissement de 278.186,40 € subsidiés à hauteur de 222.549,12 € par la Fédération Wallonie-Bruxelles et devrait débuter au mois durant l'année 2021.

A nouveau, un projet qui représente une belle opportunité pour l'enseignement communal ansois.



Nathalie Dubois, Echevine de l'Instruction publique [Centres Communaux de Jeux de Vacances], de la Petite Enfance, de la Crèche, des Seniors et de l'Egalité des chances.

Courriel : nathalie.dubois@ans-commune.be - Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2^e étage de l'Administration communale.

Contact : Jérôme Renette – 04 247 72 32 - Courriel : jerome.renette@ans-commune.be

Protégez-vous, protégez-nous...





Philippe Saive,

Echevin de la Culture et des Sports

Une vie culturelle qui tente de résister du mieux qu'elle peut en attendant des jours meilleurs et qui ne baisse pas les bras...

Depuis la mi-mars, la vie associative et culturelle souffre. Tant d'activités ont été annulées et la reprise graduelle est conditionnée au respect de mesures sanitaires strictes.



L'Emission « Solidairement Belge » présentée en télévision sur le Une, le 21 juillet dernier, mettait en exergue les actions solidaires menées pendant le confinement dont les concerts programmés au château de Waroux, en mai et juin derniers, en soutien à nos artistes locaux et régionaux. Belle vitrine pour ce projet « **Artistes en confinement** » développé à Waroux

J'ai aussi voulu donner une bulle d'oxygène à de jeunes entrepreneurs du spectacle

au travers du projet « **Un soir au château** » qui a offert une scène à Suarez, Pierre Theunis et Betty La Ferrara ainsi qu'à 98% maximum soul ou à Goldmanmania, en septembre dernier

Pour les spectateurs aussi, cet événement permettait de rêver d'un futur où les concerts retrouvent leur place.

Tant d'incertitudes règnent encore dans l'univers de la Culture...



© PHOTOS : CHRIS PHOTOS



Protégez-vous, protégez-nous...



Du côté des sports... l'adaptation : notre maître mot!

Depuis le début de la crise, vous avez été des milliers à sentir le besoin de faire ou de refaire du sport. La course à pied a été reine pendant des semaines, le kayak, le tennis et le golf lui ont vite emboîtés le pas!

A Ans, le sport représente un élément essentiel de la vie communale et dès que cela a été rendu possible par le CNS, nous avons mis tout en œuvre pour que vous puissiez reprendre vos activités de manières encadrées et en toute sécurité.

A cette fin, tout le personnel de la Régie des Sports s'est investi pour mettre en place les protocoles avec tous les aménage-

ments nécessaires. Des kits de désinfection ont également été distribués aux clubs.

Ces règles sont contraignantes et parfois difficilement acceptées mais indispensables pour garantir la sécurité de tous.

Actuellement, les salles de sport peuvent accueillir uniquement des groupes d'enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis, mais nous vous encourageons à faire comme nous et à vous adapter pour continuer à vous épanouir et à vous maintenir en forme afin de lutter tous ensemble contre ce virus.



Même en dehors de nos grosses infrastructures, nous voulons permettre à chacun, à son rythme et sa convenance, de pratiquer une activité sportive



Les responsables et le personnel de la piscine n'ont pas ménagé leurs efforts pour rendre la piscine d'Ans opérationnelle, malgré une fermeture à partir du 26 octobre jusqu'à nouvel ordre...

Philippe Saive, Echevin des Sports, des Infrastructures sportives, de la Culture, du Tourisme, du Jumelage et des Nouvelles technologies.

Courriel : philippe.saive@ans-commune.be - Permanences : sur rendez-vous.

Contact : Pascale Galhaut – 04 247 72 73 - Courriel : pascale.galhaut@ans-commune.be

Claudia Musardo : claudia.musardo@ans-commune.be



Anne-Marie Libon, Echevine de l'Urbanisme et du Personnel

Travaux sans permis ?



Vous avez construit une annexe, abattu un mur porteur, couvert une petite surface de terrasse arrière pour agrandir votre living, modifié l'aspect extérieur de votre habitation, créé un nouveau logement... sans demander de permis. Parce que vous ignoriez que c'était nécessaire ou que vous avez « oublié » de demander l'autorisation.

En attendant, un propriétaire qui a fait des **travaux sans autorisation est en situation d'irrégularité**, qu'il soit de bonne foi ou non. Et celui qui achète un immeuble avec une infraction dont il n'est pas l'auteur est lui aussi punissable.

Pour augmenter la sécurité juridique des propriétaires et des acheteurs de biens immobiliers, le Code de développement territorial (CoDT) prévoit l'Amnistie pour les actes et travaux qui ont été terminés **avant** la date charnière du **1^{er} mars 1998**. Ils sont donc **présumés conformes**.

Cependant, l'Amnistie ne s'applique pas aux actes et travaux tels que définis dans l'**Art. D.VII.1^{er} bis** :

- | actes et travaux réalisés sur des biens non conformes à la destination au Plan de Secteur et pour lesquels aucun mécanisme dérogatoire au dit Plan ne peut fonctionner,
- | création de logement postérieure à la date du 20-08-1994 (certificat de 1^{re} domiciliation ou 1^{re} occupation faisant foi),
- | actes et travaux réalisés sur des biens situés en zone protégée pour la nature,
- | actes et travaux réalisés sur des biens classés au titre du patrimoine,
- | actes et travaux incriminés sur base d'autres législations que l'aménagement du territoire,
- | actes et travaux réalisés sur des biens ayant fait l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction.

Amnistie ... oui mais !

| Pour pouvoir bénéficier de l'Amnistie relative aux travaux exécutés sans demande de permis avant le 01-03-1998, il y a lieu de fournir au Service Urbanisme :

- ▶ des photos prouvant l'existence des actes et travaux avant la date précitée ;
- ▶ des photos de la situation actuelle montrant qu'aucune modification soumise à permis n'a été opérée depuis le 01-03-1998 ;
- ▶ des témoignages certifiant l'existence des actes et travaux avant la date précitée ;
- ▶ le cas échéant, tous documents attestant de l'exécution des actes et travaux avant la date précitée (devis, factures, ...).

| Pour pouvoir bénéficier de l'Amnistie relative à la création de logement avant le 20-08-1994, il y a lieu de fournir au Service Urbanisme :

- ▶ des photos des façades de l'immeuble ;
- ▶ des plans schématiques de tous les logements (un plan par étage avec la localisation des logements, l'indication des dimensions des pièces, leurs fonctions, les hauteurs sous-plafond et la localisation et dimension des fenêtres) ;
- ▶ des photos et/ou vidéo de tous les logements ;

- ▶ le cas échéant, tous documents attestant de l'existence de ces logements avant le 20-08-1994 tel que l'attestation des inscriptions/domiciliations des différents ménages, l'installation de plusieurs compteurs individuels, copie des baux, extrait de compte reprenant les différents loyers, ...

Ce qu'il faut aussi savoir.

- | si l'infraction est avérée, la régularisation est possible spontanément ou sur base d'un avertissement préalable notifié par la commune ou les services du Fonctionnaire Délégué (SPW-DGO4), et ce sans sanction ;
- | la sanction d'une infraction n'est envisageable que si procès-verbal de constat d'infraction a été dressé ; et, dans ce cas, l'amende transactionnelle sera calculée en fonction du degré de gravité de l'irrégularité sur base des règles édictées par le CoDT.

Conseil

Vous souhaitez entreprendre des travaux ? Nous ne vous conseillerons jamais assez de vous informer au préalable. Interrogez votre architecte ou votre entrepreneur : ils sont censés pouvoir vous préciser si les travaux sollicités sont soumis à autorisation préalable.

Dans le doute et pour toute question, contactez notre Service Urbanisme.

Anne Marie LIBON, Echevine de l'Informatique, des Ressources humaines, de l'Urbanisme, du Logement, de la Ruralité et de l'Agriculture.

Courriel : anne-marie.libon@ans-commune.be - Contact : Philippe Michel - 04 247 72 41 - Courriel : philippe.michel@ans-commune.be



Protégez-vous, protégez-nous...



Christopher Gauthy,

Echevin des Affaires économiques,
Président de l'Adl

Avez-vous votre chèque commerce post-covid?

AUX CITOYENS ANSOIS : il est toujours possible d'acquérir des chèques commerces spécifiques post-COVID.

Ces chèques peuvent être acquis au prix de 25€. En échange vous recevez un chèque de 25€ et un chèque de 10€ soit un total de 35€ à dépenser dans les commerces ansois participant à l'opération.

La différence de 10€ est prise en charge par la Commune d'Ans. Chaque ménage domicilié à Ans peut acheter un chèque par membre du ménage.

Modalités pratiques :

Pour en acquérir, versez la somme correspondant au nombre de chèques souhaité et auquel vous avez droit sur le compte

BE79 0910 2232 9833 de la Commune d'Ans avec en communication les nom, prénom et adresse du chef de ménage. Les chèques vous seront ensuite livrés à domicile par un agent communal.

Si vous voulez soutenir le commerce ansois, adhérez à cette démarche solidaire et faites-vous plaisir !

Ils sont près de 140 commerces à participer.

Liste actualisée des commerces participants :

<https://www.ans-commune.be/10-000-cheques-destines-a-la-relance-directe-du-commerce-local../>



À l'attention des commerces et entreprises,

Vous avez de nombreuses palettes dont vous n'avez pas l'utilité et vous n'avez pas de filières pour vous en débarrasser ?

Sachez que les **Etablissements du Val du Geer à Ans peuvent vous les reprendre.**

Pour cela, il suffit de s'inscrire préalablement et de prendre contact avec Monsieur Thibault Jonlet au

0499/ 882 081 ou 04 286 91 14 ou thibault.jonlet@valdugeer.be afin de fixer un rendez-vous pour aller les déposer chez

eux rue des Français, 68 à 4430 Ans et ainsi éviter des dépôts illégaux ou toute autre forme d'évacuation non conforme de palettes.



Agence de Développement Local (ADL)

Ils se sont installés à Ans :

Ital Market : épicerie italienne
Rue des Français, 220/5 – 4430 Ans

Cap ou pas cap : Restaurant
Rue du Vicinal, 11 – 4432 Allieur
0498 82 99 63 CapoupascapANS

L'atelier D. sandwicherie fine
Rue Walthère Jamar, 142 – 4430 Ans
0493 54 13 77 latelierdezoppy

La maison indienne :
artisanat, textile et épicerie indienne
Rue Basse Cour, 19 – 4430 Ans
0473 39 59 31
lamaisonindienne@gmail.com
<http://www.la-maison-indienne.be/>

Goffard Sisters :
production de pâtes alimentaires bio
Avenue de l'Expansion, 4/2 – 4432 Allieur
info@goffardsisters.com
<http://www.goffardsisters.com/>

EVOLUTIV : centre de soins : kiné, thérapie manuelle, kiné sportive, nutrition
Rue du Béguinage, 33 – 4432 Xhendremael
04 257 70 70 – <http://www.evolutiv.be/>
 Evolutiv-Centre-de-soins-

Il a déménagé :

Vincent Leroy :
diététicien vous reçoit dorénavant
Rue du Béguinage, 33 – 4432 Xhendremael
04 257 70 70

Protégez-vous, protégez-nous...



C'est arrivé près de chez vous... Un Ansois obtient le mythique titre de «Master of Wine»... Des arômes et de volutes positifs pour sortir de la morosité actuelle...

Petit ou plutôt grand cocorico pour Christophe Heynen, cet Ansois qui au cours de ce mois de septembre vient d'obtenir le titre de «Master of Wine».



Il s'agit-là pour les néophytes, du plus haut grade mondial en matière de connaissance du vin décerné au Royaume Uni par l'Institute of «Master of Wine» qui existe depuis 55 ans et qui n'a octroyé depuis sa création ce titre qu'à 409 reprises... Depuis plus d'un demi-siècle, des centaines de candidats issus d'une trentaine de pays ont tenté d'obtenir le Saint-Graal, mais très peu y sont arrivés... Le dernier belge à obtenir cette top reconnaissance était un négociant flamand en 1998. Comme l'explique Christophe Heynen trahissant d'emblée sa passion à l'état pure de cet univers, ce titre est loin des stéréotypes

ou clichés des amateurs de vins qui se délectent de grands crus ou qui testent une pléthore de breuvages. En effet, être un «Master of Wine», c'est un investissement personnel et professionnel qui s'étale sur plusieurs années. Cela ne s'improvise pas... En pratique il faut tout d'abord présenter réussir un examen théorique et pratique portant sur la dégustation de 12 vins à l'aveugle. Ensuite après 2 ans maximum, le candidat doit présenter un nouvel examen portant sur 5 thèmes «viti, oeno, contrôle-qualité/microbiologie du vin, commerce, droit et thèmes libres», le tout se clôturant par un examen pratique

portant sur 12 vins blancs, 12 vins rouges et 12 pétillants et une thèse à présenter face à un jury international.

En tant que fondateur et directeur général de la société Gustoworld basée à Alleur, spécialisée dans l'importation et la distribution de vins non français, j'avais bien évidemment de solides bases en la matière, mais c'était sous-estimer le niveau de ce titre précise le Master of Wine ansois car vendre et apprécier un produit c'est une chose mais en comprendre tous les niveaux de son élaboration de A à Z, en prenant compte une multitude de paramètres est une autre histoire et c'est surtout un art. Il faut aussi préciser que Christophe Heynen gère également 5 autres entreprises liées au vin en Belgique, en France et au Luxembourg. Il est à ce propos à préciser que la société Gustoworld est uniquement accessibles aux professionnels. Grâce à ce titre, Christophe Heynen peut désormais faire figurer sur sa carte de visite les initiales MW (Master of Wine) qui lui permettront de visiter et de découvrir de nouveaux producteurs et de nouvelles appellations aux 4 coins du monde afin d'en faire profiter sa clientèle.

Grégory Philippin, le Bourgmestre d'Ans ainsi que Christopher Gauthy, l'Echevin des Affaires économiques, Président de l'Agence de Développement Local sont venus féliciter cet entrepreneur particulièrement dynamique et talentueux.



Christopher Gauthy, Echevin des Affaires économiques (ADL), du Commerce, des Classes moyennes, de la Jeunesse, de l'Emploi, des Relations avec les quartiers, des Circuits courts et de la Santé.
Courriel : christopher.gauthy@ans-commune.be - Contact : Marianne Grella - 04 247 74 90 - Courriel : marianne.grella@ans-commune.be



Yves Parthoens,

Président du CPAS

en charge des Affaires sociales

Plan de Cohésion sociale Cellule de soutien psychologique

Durant la période de confinement liée au Covid-19, un certain nombre de personnes se sont retrouvées coupées du monde, encore plus isolées et fragilisées que d'ordinaire



C'est dans ce contexte que j'ai, avec le Collège communal, décidé de créer une « cellule de soutien psychologique » dont l'objectif est de permettre aux personnes, y compris celles en maison de repos, de pouvoir discuter avec quelqu'un d'autre que le staff médical.

Le travailleur social en charge du projet, diplômée en psychologie, a téléphoné régulièrement aux personnes qui l'ont souhaité pour prendre de leurs nouvelles, voir si tout allait bien ou encore les orienter vers certains services qui étaient encore accessibles. C'est dans ce contexte aussi que le service d'aide aux courses fut lancé, en collaboration avec l'ASBL « Jamais Seul¹ » puis renforcé avec le taxi social du CPAS d'Ans car beaucoup de personnes se sont retrouvées dans l'impossibilité de se déplacer pour faire leurs courses...

Plus que jamais, j'ai conscience que l'isolement est une menace pour tous, et plus particulièrement pour nos aînés. C'est pourquoi cette cellule psychologique est devenue permanente dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2020-2025 afin de permettre aux personnes en difficulté d'être écoutées, orientées mais aussi de pouvoir s'exprimer en toute confiance, dans le respect du secret professionnel.

Pour se faire, nous associons à notre action la « **Dame de Cœur** » (Anne-Marie Perin) qui pendant la période de confinement, a pris également des nouvelles des aînés en maison de repos. Son action spontanée et citoyenne (comme tant d'autres qui sont restés dans l'anonymat) a permis à certains de garder un lien social indispensable à la vie.

En conclusion, l'action conjuguée d'un pouvoir public de proximité comme la commune d'Ans et la solidarité de ses habitants est un bon moyen, me semble-t-il, pour faire face et surmonter les difficultés rencontrées par beaucoup d'entre nous. Cette Cellule de soutien psychologique est là pour vous aider à mieux vivre.

Pour tout renseignement : Plan de Cohésion Sociale d'Ans, Esplanade de l'Hôtel communal, 1. Tel 04 247 72 08

Cellule de soutien Psychologique :

Coordonnées de la Psychologue : M^{lle} Julie Laruelle (Psychologue à l'AIGS, Partenaire du Plan de Cohésion sociale d'Ans) : 0493 51 65 18. Ce service est gratuit et accessible uniquement par téléphone les mercredis et vendredis de 9 h à 16 h.



Coordonnées de la « Dame de Cœur » (Anne-Marie Perin) : 0495 64 58 17. Ce service est gratuit et accessible uniquement par téléphone du lundi au vendredi de 14 h à 16 h

Yves Parthoens, Président du CPAS en charge des Affaires sociales, du PCS et des Personnes à mobilité réduite.

Courriel : yves.parthoens@ans-commune.be Contact : 04 247 74 10

Protégez-vous, protégez-nous...



Soutien aux ménages

Tarif social - Clients protégés conjoncturels

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID19, l'octroi du tarif social est élargi à des nouvelles catégories d'utilisateurs du réseau de distribution, appelés clients protégés conjoncturels.

Les clients répondant à un des critères ci-dessous pourront introduire une demande d'octroi du tarif social :

- Les clients résidentiels, ou toute personne vivant sous le même toit, bénéficiant d'une attestation du C.P.A.S. ou d'un service social agréé reconnaissant une difficulté pour faire face à ses factures d'énergie
- Les clients résidentiels qui ont été déclarés en situation de défaut de paiement par le fournisseur commercial dans les cas suivants :
 - ▶ un client, ou toute personne vivant sous le même toit, disposant d'une allocation en tant que chômeur complet indemnisé
 - ▶ un client, ou toute personne vivant sous le même toit, bénéficiant d'une intervention majorée versée par leur mutuelle (les BIM)
 - ▶ un client, ou toute personne vivant sous le même toit, dont le revenu professionnel est impacté par la crise COVID 19

Le tarif social sera octroyé pour une période de douze mois. À l'échéance de ce délai, votre fournisseur commercial reprendra votre facturation au tarif contractuel.



Pour tous renseignements : <https://www.resa.be/fr/clients-protectes/les-clients-protectes-conjoncturels/> ou par mail : prc@resa.be, ou encore par voie postale à RESA – Service Fournisseur Social – rue Louvrex, 95 – 4000 Liège.

LE CPAS PEUT VOUS AIDER



- AIDE AU LOGEMENT
- AIDE POUR FAMILLES EN DIFFICULTÉ
- BESOINS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ
- AIDE FINANCIÈRE
- AIDE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE
- AIDE MÉDICALE
- FACTURES IMPAYÉES

cpas ans

**AIDE SPECIALE COVID
NON RESERVEE
AUX BENEFICIAIRES DU REVENU
D'INTEGRATION SOCIALE (RIS)**

MÊME SI C'EST NOUVEAU POUR VOUS,
N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT
AVEC LE CPAS D'ANS AU 04/247.74.10
ou AUX NUMÉROS SUIVANTS :

- ERIC MOISSE : 04/247.74.03
- CÉCILE COLINET : 04/247.74.04

OU ENCORE PAR MAIL :

- eric.moisse@ans-cpas.be ou
- cecile.colinet@ans-cpas.be ou
- accueil@ans-cpas.be

AVEC LA CRISE COVID19, VOTRE SITUATION A PEUT-ÊTRE CHANGÉ !

CPAS D'ANS, RUE EDOUARD COLSON, 148 À 4431, ANS-LONCIN OU RUE DE L'YSER, 50 À 4430, ANS



RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.

LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.



EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence médicale, appelez le

112



ambulance et pompiers

En cas d'urgence nécessitant une protection, appelez le

101



Police

+ SOS



En cas d'idées suicidaires, appelez le Centre de prévention du suicide au

0800 32 123

7j/7, 24h/24

En cas de violence sexuelle (adulte ou enfant), vous pouvez vous rendre 7j/7 et 24h/24 dans le Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) le plus proche (Bruxelles, Liège, Gand) ou aux urgences hospitalières près de chez vous.



DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE

Vous vivez une situation de violence conjugale et vous avez besoin de soutien (en tant que victime, auteur ou professionnel). Appelez la ligne gratuite Ecoute violences conjugales au **0800 30 030** ou envoyez un message via le chat sur

[ecouteviolencesconjugales.be](https://www.ecouteviolencesconjugales.be)

Des lignes d'écoute en 22 langues étrangères sont également à disposition : Ella et FMDO

Vous craignez d'avoir des comportements violents envers votre partenaire ou vos enfants ?

Contactez les professionnels de **Praxis**

Vous avez besoin de parler, appelez Tél-accueil au

107

7j/7, 24h/24

En tant que parent, vous vous sentez épuisé-e ou à bout, épuisement parental, appelez SOS Parents au 0471 414 333

7j/7, de 8h à 20h

Vous avez connaissance d'une situation de violence sur un enfant (négligence grave, violence psychologique, physique ou sexuelle) appelez l'équipe **SOS Enfants** de votre région pour signaler la situation, ou appelez la ligne Ecoute-Enfants au

103 pour demander conseil

9h à minuit, 7j/7

Vous avez été victime de violence sexuelle, appelez SOS Viol (pour adulte et adolescent-e) au

0800 98 100

ou envoyez un message via le chat des CPVS sur [violencessexuelles.sittool.net/chat](https://www.violencessexuelles.sittool.net/chat)

Ouverture 15h/semaine voir horaires sur le site

Spreek je Nederlands en heb je advies of hulp nodig?
> [Link naar de Nederlandstalige versie](#)





COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

1

Restez à la maison si vous êtes malade.



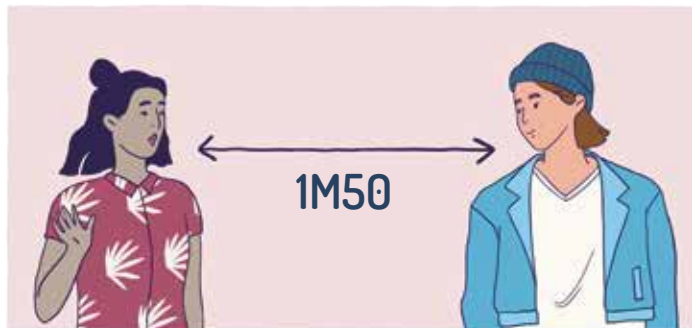
2

Lavez-vous les mains régulièrement.



3

Gardez 1,5 mètre de distance avec les autres personnes.



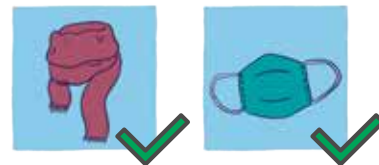
4

Évitez autant que possible de voir d'autres personnes.
Utilisez le téléphone, le chat, les emails.



5

Lorsque vous vous trouvez dans l'espace public, couvrez votre bouche et votre nez avec un masque ou une alternative (ex : foulard).



Porter un masque n'est pas suffisant, il est plus efficace de bien respecter les distances de sécurité et les règles d'hygiène.

**PARTAGEZ LES BONS RÉFLEXES,
PAS LE VIRUS.**

WWW.INFO-CORONAVIRUS.BE

.be

Une initiative des autorités belges